



LE MERCREDI 4 NOVEMBRE 2015

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378 A, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 4 novembre 2015, à 20 h 00, à laquelle sont présents :

Marc-Olivier Bisson
Richard Durocher
Cécile Gauthier
Raymond Ménard
Michel Parenteau

Martine Caron
Jocelyn Fréchette
Maxime Hupé-Labelle
Anik Morin

Les représentants du comité de parents

Anne-Marie Arcand
Stéphane Mongeon

Daniel Cooke
Sylvain Tremblay

Absences

Éric Antoine

Dany Ouellet

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette.

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au président et nouvelles de la FCSQ

- . Souligne que les équipes de football des Tigres de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin se sont démarquées : l'équipe juvénile est championne régionale alors que l'équipe cadette disputera la finale régionale sous peu.
- . A participé au lancement de l'Escouade FP, un projet où des élèves ambassadeurs de leur programme de formation professionnelle se rendent dans les écoles secondaires afin d'y rencontrer les élèves.

Parole aux commissaires

Monsieur Stéphane Mongeon

- . Assermentation du cabinet fédéral : fait état qu'un ministre est délégué spécifiquement aux besoins des personnes handicapées et trace un parallèle avec une déclaration du ministre québécois de l'Éducation qui avait jugé « malhabile » de réinvestir en éducation.

Monsieur Raymond Ménard

- . Fait état que des écoles mettent de l'avant des projets afin de favoriser l'entrepreneuriat jeunesse.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 17 (2015-2016)

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2015

RÉSOLUTION 18 (2015-2016)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 7 octobre 2015 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Rapport des groupes de travail

Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon :

- . Plan d'action 2015-2016
- . Mise en place du site web du comité consultatif EHDA

Comité de parents par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay :

- . Nomination des officiers : M. Sylvain Tremblay, président et secrétaire; M. Daniel Cooke, vice-président et représentant du comité de parents au comité consultatif de transport; Mme Julie de Grâce, trésorière; Mme Catherine Piché et Mme Andreann Thibert, représentantes auprès de la Fédération des comités de parents du Québec.
- . Consultation quant au calendrier scolaire 2016-2017
- . Page Facebook du comité de parents de la CSCV
- . Formation à l'intention des membres des conseils d'établissement, le 27 octobre dernier

Cœur-des-Vallées en action par monsieur le commissaire Raymond Ménard :

- . Rencontres d'accompagnement, en milieu défavorisé, avec les parents et leur enfant

FORMATION DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016 – COMPOSITION, DURÉE DU MANDAT ET NOMINATIONS

RÉSOLUTION 19 (2015-2016)

Attendu les termes de l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l.-13.3);

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors de la session d'orientation du 17 octobre ainsi que lors du comité de travail du 28 octobre 2015;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le comité exécutif soit formé de six membres ayant le droit de vote ainsi que d'un commissaire représentant du comité de parents;

QUE les personnes suivantes soient membres du comité exécutif pour la période du 5 novembre 2015 jusqu'à la première séance du mois de novembre 2016 :

Jocelyn Fréchette, président

Cécile Gauthier

Dany Ouellet

Anne-Marie Arcand, représentante du comité de parents

Marc-Olivier Bisson

Anik Morin

Michel Parenteau

QUE la présente résolution remplace toute autre résolution antérieurement adoptée aux mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT OCTROYÉ ET FORMATION DES COMITÉS RESTREINTS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

RÉSOLUTION 20 (2015-2016)

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors de la session d'orientation du 17 octobre ainsi que lors du comité de travail du 28 octobre 2015;

Il est proposé par madame la commissaire Anik Morin;

QUE le mandat octroyé et la composition des comités restreints du Conseil des commissaires, pour l'année scolaire 2015-2016, soient les suivants :

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Jocelyn Fréchette, président

Marc-Olivier Bisson

Maxime Hupé-Labelle

Sylvain Tremblay

Anne-Marie Arcand

Cécile Gauthier

Michel Parenteau

Mandat : Le comité de gouvernance et d'éthique a pour fonction d'assister les commissaires, le cas échéant, dans la sélection des personnes dont les compétences ou les habilités sont jugées utiles à l'administration de la commission scolaire, aux fins de la cooptation prévue au paragraphe 3° de l'article 143, ainsi que pour l'élaboration et la mise à jour du code d'éthique et de déontologie établi en application de l'article 175.1. (article 193.1 de la L.I.P)



1801

Le comité est responsable de l'ensemble du processus d'évaluation du directeur général.

Le comité a également pour fonction de traiter les dossiers sous la responsabilité de la direction générale afin d'émettre des recommandations au Conseil des commissaires.

COMITÉ DE VÉRIFICATION – COMITÉ DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES)

Michel Parenteau, président
Jocelyn Fréchette
Dany Ouellet

Éric Antoine
Stéphane Mongeon

Mandat : Le comité de vérification a pour fonction d'assister les commissaires pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources de la commission scolaire. (article 193.1 de la L.I.P)

Mandat : Le comité a également pour fonction de traiter les dossiers sous la responsabilité du Service des ressources matérielles et financières afin d'émettre des recommandations au Conseil des commissaires.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Anik Morin, présidente
Anne-Marie Arcand
Daniel Cooke
Cécile Gauthier

Éric Antoine
Marc-Olivier Bisson
Jocelyn Fréchette
Michel Parenteau

Mandat : Le comité des ressources humaines a pour fonction d'assister les commissaires dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par la commission scolaire en application des articles 96.8, 110.5 et 198. (article 193.1 de la L.I.P)

Le comité a également pour fonction de traiter les dossiers sous la responsabilité du Service des ressources humaines afin d'émettre des recommandations au Conseil des commissaires.

COMITÉ RELATIF AUX RESSOURCES ÉDUCATIVES

Marc-Olivier Bisson, président
Jocelyn Fréchette
Raymond Ménard
Michel Parenteau

Martine Caron
Cécile Gauthier
Stéphane Mongeon

Mandat : Le comité a pour fonction de traiter les dossiers sous la responsabilité du Service des ressources éducatives afin d'émettre des recommandations au Conseil des commissaires.

COMITÉ RELATIF AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Dany Ouellet, président
Maxime Hupé-Labelle
Sylvain Tremblay

Jocelyn Fréchette
Anik Morin

Mandat : Le comité a pour fonction de traiter les dossiers sous la responsabilité du Service des technologies de l'information et des communications afin d'émettre des recommandations au Conseil des commissaires.

COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT DES ÉLÈVES

Jocelyn Fréchette
Raymond Ménard (substitut)

Dany Ouellet

Mandat : Le comité donne son avis à la commission scolaire à propos des sujets suivants :

- la planification, la coordination, le financement et l'administration du transport des élèves ;
- le plan d'organisation du transport des élèves et les modalités d'octroi des contrats de transport d'élèves, avant que la commission scolaire n'adopte ce plan ou ne fixe ces modalités d'octroi ;
- les critères et les modalités d'utilisation d'un service visé à l'article 298 de la *Loi sur l'instruction publique (c. I-13.3)*, avant que la commission scolaire ne fixe ces critères ou ces modalités d'utilisation;
- l'affectation de tout ou partie du montant d'une subvention allouée pour le transport des élèves qui peut être affecté à d'autres fins ;
- toutes questions à propos desquelles il doit se prononcer et sur toutes questions que lui soumet la commission scolaire. (articles 7, 9, 10, 11 et 12 du *Règlement sur le transport des élèves*)



1802

Le président du Conseil des commissaires siège d'office à tous les comités, exception faite du Comité consultatif du transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FIDUCIAIRES DU SERVICE RÉGIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN OUTAOUAIS ET DU SERVICE AUX ENTREPRISES RÉSEAUTACT – CONFIRMATION DU STATUT DES COMMISSIONS SCOLAIRES DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS ET DES DRAVEURS

RÉSOLUTION 21 (2015-2016)

Attendu la volonté des quatre commissions scolaires francophones de poursuivre la mise en œuvre de certaines recommandations du Rapport Schneider déposé en 2002, à savoir la régionalisation des services de formation professionnelle et le regroupement des services aux entreprises des commissions scolaires;

Attendu l'implantation du Service régional de la formation professionnelle en Outaouais (SRFPO) en 2003-2004 et la délégation de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) à titre de fiduciaire;

Attendu que le président de chacune des commissions scolaires francophones siège au conseil d'administration du SRFPO;

Attendu la fusion des services aux entreprises de la Commission scolaire des Drapeurs (CSD) et de la CSPO en 2005-2006, plus spécifiquement la mise en place du Réseautact, dont la Commission scolaire des Drapeurs agit à titre de fiduciaire;

Attendu l'ajout de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (CSHBO) en 2008-2009 et celui de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV) en 2009-2010 au Service aux entreprises Réseautact;

Attendu que le SRFPO et le Service aux entreprises Réseautact n'ont pas de personnalité morale et juridique, la CSPO et la CSD adoptent respectivement un rôle de fiduciaire pour en faciliter l'autonomie financière propre à leur structure régionale ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées :

- confirme le statut et le rôle de fiduciaire de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais pour le Service régional de la formation professionnelle en Outaouais;
- confirme le statut et le rôle de fiduciaire de la Commission scolaire des Drapeurs pour le Service aux entreprises Réseautact;
- autorise le président et le directeur général à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées tout document permettant de donner pleinement effet à la présente résolution.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC – DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS OFFICIELS DE LA CSCV POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

RÉSOLUTION 22 (2015-2016)

Attendu les termes de l'article 4.1.2 des Règlements généraux de la Fédération des commissions scolaires du Québec, lequel précise que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées doit identifier trois délégués et des substituts pour la représenter lors des assemblées générales de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

Il est proposé par madame la commissaire Martine Caron;

QUE le Président du Conseil des commissaires, monsieur Jocelyn Fréchette, ainsi que les commissaires Michel Parenteau et Martine Caron soient nommés délégués officiels à la Fédération des commissions scolaires du Québec pour l'année scolaire 2015-2016;

QUE madame Cécile Gauthier soit nommée à titre de 1^{er} substitut;



QUE madame Anik Morin soit nommée à titre de 2^e substitut;

QUE monsieur Daniel Cooke soit nommé à titre de 3^e substitut;

QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées aux mêmes fins.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES AUPRÈS D'ORGANISMES EXTERNES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016 – NOMINATIONS

RÉSOLUTION 23 (2015-2016)

Attendu qu'en vertu des dispositions de l'article 207.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (c. I-13.3), une partie de la mission de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées vise à contribuer au développement social, culturel et économique de la région;

Attendu que pour ce faire, la CSCV participe à la gouvernance de certains organismes externes à vocation régionale;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors de la session d'orientation du 17 octobre ainsi que lors du comité de travail du 28 octobre 2015;

Il est proposé par monsieur le commissaire Daniel Cooke;

QUE ce Conseil des commissaires délègue les personnes suivantes afin de représenter la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'année scolaire 2015-2016 :

CARREFOUR CULTUREL ESTACADE

Michel Parenteau

CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DE PAPINEAU

Julie Legault

Nathalie A. Charette (substitut)

QUÉBEC EN FORME (CŒUR-DES-VALLÉES EN ACTION)

Raymond Ménard

FONDATION DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE AU CŒUR-DES-VALLÉES

Cécile Gauthier

Michel Parenteau

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

GOVERNANCE D'INTERNET PAPINEAU – ORIENTATION CONCERNANT LA REPRÉSENTATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

RÉSOLUTION 24 (2015-2016)

Attendu la participation de trois partenaires publics (Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, MRC de Papineau et Commission scolaire Western Québec) dans l'implantation d'un réseau de fibres optiques sur le territoire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu les termes de la résolution 38 (2005-2006) intitulée « Mise en place d'une corporation autonome de développement d'un réseau privé de fibres optiques » où la CSCV appuyait la mise en place de la corporation aujourd'hui connue sous le nom d'Internet Papineau;

Attendu que l'objectif poursuivi à ce moment visait à desservir, en service d'internet haute vitesse, les secteurs du territoire de la CSCV qui n'étaient pas desservis à ce moment;

Attendu qu'encore aujourd'hui, la CSCV appuie cet objectif de desserte qui est notamment bénéfique pour ses élèves;

Attendu le large déploiement effectué par Internet Papineau sur le territoire desservi;



1804

Attendu les termes de la résolution 129 (2013-2014) intitulée « Soutien financier de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées à l'organisme Internet Papineau » qui prévoit notamment « qu'une partie des revenus équivalents à 25 % générés par l'entente de location de fibres optiques entre le Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ) et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées soit versée annuellement à l'organisme Internet Papineau, et ce, pour la durée de l'entente »;

Attendu que ce Conseil des commissaires juge qu'Internet Papineau a atteint une certaine maturité lui permettant d'exercer son mandat en toute indépendance de la CSCV;

Attendu que les représentants actuels de la CSCV poursuivront leur mandat jusqu'au 31 décembre 2015;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors de la session d'orientation tenue le 17 octobre 2015 ainsi que lors du comité de travail du 28 octobre 2015;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées :

- accorde sa confiance quant au développement d'Internet Papineau aux représentants des autres partenaires ainsi qu'aux représentants des usagers dans le cadre des instances décisionnelles de la corporation que sont l'assemblée générale et le conseil d'administration;
- ne délègue plus de représentants à l'assemblée générale et au conseil d'administration d'Internet Papineau, et ce à compter du 1^{er} janvier 2016;
- invite Internet Papineau à procéder aux ajustements nécessaires, dans ses règlements généraux, afin d'ajuster la gouvernance de la corporation et d'ainsi donner suite à la présente résolution;
- mandate le directeur général à signer tous documents afin de donner pleinement effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES AUPRÈS DE CERTAINS COMITÉS
ORGANISATIONNELS**

RÉSOLUTION 25 (2015-2016)

Attendu qu'en vertu des dispositions de certains écrits de gestion en vigueur à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, le Conseil des commissaires doit déléguer des représentants auprès de certains comités afin de répondre à un mandat spécifique dans l'organisation;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors de la session d'orientation du 17 octobre ainsi que lors du comité de travail du 28 octobre 2015;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE ce Conseil des commissaires délègue les personnes suivantes afin de le représenter, pour l'année scolaire 2015-2016 :

CRT DES CADRES D'ÉCOLE

Anne-Marie Arcand
Raynald Goudreau
Martine Caron (substitut)

Michel Parenteau
Anik Morin (substitut)

CRP DES ADMINISTRATEURS ET DES CADRES DE CENTRE

Anne-Marie Arcand
Raynald Goudreau
Martine Caron (substitut)

Michel Parenteau
Anik Morin (substitut)



1805

COMITÉ CULTUREL

Martine Caron

Daniel Cooke (substitut)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÈGLEMENT RELATIF À LA PARTICIPATION D'UN COMMISSAIRE, PAR UN MOYEN
ÉLECTRONIQUE, À UNE SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES OU DU COMITÉ EXÉCUTIF
- PROJET**

RÉSOLUTION 26 (2015-2016)

Attendu les termes de l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l.-13.3) qui prévoit notamment que « le conseil des commissaires peut prévoir, dans les cas et aux conditions qu'il détermine par règlement, qu'un commissaire peut participer à une séance du conseil des commissaires à l'aide de moyens permettant aux personnes qui participent ou qui assistent à cette séance de communiquer immédiatement entre elles »;

Attendu que ce Conseil des commissaires souhaite apporter des ajustements au règlement afférent qui est actuellement en vigueur;

Attendu les termes de l'article 182 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l.-13.3);

Attendu les termes de l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l.-13.3);

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors de la session d'orientation du 17 octobre 2015;

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Parenteau;

QUE le projet de règlement relatif à la participation d'un commissaire, par un moyen électronique, à une séance du Conseil des commissaires ou du comité exécutif soit adopté et fasse l'objet d'un avis public en conformité avec les termes de l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l.-13.3).

Monsieur le commissaire Maxime Hupé-Labelle demande le vote.

POUR (8) : Marc-Olivier Bisson, Martine Caron, Richard Durocher, Jocelyn Fréchette, Cécile Gauthier, Raymond Ménard, Anik Morin, Michel Parenteau

CONTRE (1) : Maxime Hupé-Labelle

ABSTENTION (0) :

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 27 (2015-2016)

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE la séance soit levée.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 9 décembre 2015, à 20 heures, à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378 A, rue Papineau, à Papineauville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 h 38.

Jocelyn Fréchette,
Président du Conseil des commissaires

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général